

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE LA COMMUNE DE THYEZ

MODIFICATION N°1 du PPR Inondation de l'Arve

Carte réglementaire

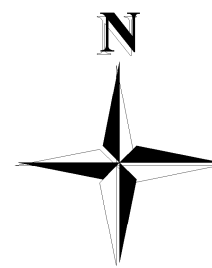
Réglementation des zones



Zone inconstructible
risque fort ou champ d'expansion de crue ou mesure conservatoires le long des torrents et ruisseaux



Zone de risque négligeable ou nul
non réglementé par le PPR



Identification des zones

Règlements applicables

X1

Numéro de zone

Limite périmètre réglementaire

Echelle : 1/5000
Février 2014

